

bien le rôle des conseils de bandes ni les autres aspects de la vie des Indiens.

Le ministre élaborera-t-elle à l'intention de son personnel un programme d'information sur les aspects culturels, sociaux et économiques de la vie des Indiens de même que sur les diverses structures des administrations indiennes?

Mme Bégin: Madame le Président, le fait est que l'un des participants m'a signalé ce matin que la notion de conseils de bandes n'était peut-être pas comprise comme il se devait par mes services dans certaines régions du Canada.

L'honorable député ne sait peut-être pas que la Direction des services médicaux réunit tous les employés de tout le Canada à différentes périodes de l'année. La dernière réunion a eu lieu à Cornwall. J'y ai assisté quelques heures, une autre fois au début d'avril. Le but de ces réunions est de promouvoir la bonne entente et l'harmonie de notre mieux et pour ce faire, nous devons d'abord savoir de quelle façon les collectivités indiennes sont organisées.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES DISPOSITIONS VISANT À PROTÉGER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES MINEURS D'URANIUM

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Comme les mineurs d'uranium assujettis à la loi fédérale sont très inquiets du fait que leur santé et leur sécurité sont moins protégées que celles des mineurs qui relèvent des provinces, quand le ministre prévoit-il intervenir pour adopter comme règlement fédéral les dispositions du bill 70 de l'Ontario s'appliquant aux mineurs d'uranium, comme on l'a fait pour ceux de la Saskatchewan?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, comme c'est la première question relative à mon portefeuille du travail, j'en profite pour rendre hommage à mon prédécesseur, qui n'est pas ici cet après-midi et qui doit quitter la Chambre des communes dans deux ou trois mois, le député de Hamilton-Ouest. Je veux le féliciter du travail qu'il a accompli comme ministre du Travail. J'ai la chance de bénéficier de ce qu'il a déjà fait pour régler ces problèmes.

Des voix: Bravo!

M. Regan: Le problème qu'évoque le député vient du fait que le ministère de la Justice a constaté en 1978, que la partie IV du Code du travail du Canada appliquait les règles de sécurité des mines ordinaires aux mines d'uranium. Auparavant, les lois provinciales régissaient la sécurité dans les mines.

Après cette constatation, le gouvernement fédéral avait le choix, soit établir des lois et des règlements relatifs à l'application des règles de sécurité des mines ordinaires dans les mines d'uranium, soit adopter les lois provinciales en s'y reportant. Le gouvernement fédéral s'est alors reporté aux règlements de la Saskatchewan et de l'Ontario et les a adoptées; ce sont ceux qui sont présentement en vigueur. Cependant, par la suite...

Une voix: Règlement!

M. Regan: C'est une affaire assez compliquée, mais je vais tâcher d'écourter ma réponse.

Mme le Président: A l'ordre. Le ministre pourrait-il essayer de nous donner une réponse qui ne soit pas trop longue?

M. Clark: Ne lisez qu'une ligne sur deux.

Questions orales

M. Regan: En somme, l'Ontario a par la suite modifié la loi après que nous l'ayons adoptée en nous y reportant, et au cours des quelques derniers mois, à la demande du Syndicat des métallurgistes unis, mon ministère a travaillé en collaboration avec ce syndicat à l'établissement d'un nouveau règlement fédéral. Nous avons fixé la fin de mai pour son entrée en vigueur, et nous avons bon espoir d'atteindre cet objectif.

* * *

L'ÉNERGIE

LA PROTECTION DES PERSONNES À FAIBLE REVENU CONTRE LES HAUSSES DE PRIX VERTIGINEUSES

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a affirmé que les négociations pour une hausse marquée des prix du pétrole sont déjà en cours. Pour atténuer l'impact de ces augmentations, l'ancien gouvernement avait proposé un système de subventions et de dégrèvements d'impôt qui aurait été particulièrement avantageux pour les provinces de l'Atlantique.

Qu'est-ce que le ministre songe à faire pour protéger les Canadiens de la région atlantique et les personnes à revenu faible ou moyen contre le fardeau de ces hausses?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ignore si le député était présent à la Chambre au début de la période des questions, mais le premier ministre a déjà dit que l'augmentation cette année, par exemple, sera inférieure à la moitié de celle que prévoyait le budget conservateur en décembre dernier.

Quant aux autres points soulevés par le député, je dois amorcer des entretiens avec mes collègues provinciaux dès cette semaine. Je vais d'ici quelques jours discuter de cette question avec mes collègues des provinces atlantiques.

Nous aurons alors l'occasion d'échanger nos vues sur l'avenir du prix du pétrole au Canada et sur les mesures qui s'imposent. Je me ferai un plaisir de tenir le député au courant un peu plus tard.

● (1450)

M. Howie: Je remercie vivement le ministre de sa réponse, quelle qu'elle soit, et je lui demande ce qu'il compte faire pour lancer la recherche industrielle sur l'énergie renouvelable dans la région de l'Atlantique et accélérer l'exploitation des forces marémotrices de Fundy et les activités de la Société d'énergie des Maritimes. Compte-t-il financer des projets de production d'énergie renouvelable dans les provinces Maritimes où le prix élevé de l'énergie aggrave les problèmes de disparité régionale?

M. Lalonde: Mes collègues vont certainement aborder la question sous peu. Toutefois le député n'ignore sans doute pas que, ces dernières années, nous avons accordé des fonds supplémentaires pour ces projets.

En outre, j'ai le regret d'ajouter qu'une des principales difficultés, c'est que les Maritimes n'ont pas toujours pu s'entendre sur la façon de donner suite à certaines initiatives. Le député n'ignore pas qu'elles se sont entendues sur certains points, mais pas sur d'autres. J'espère que les trois provinces des Maritimes pourront travailler en collaboration étroite à ces projets, car ils sont effectivement très importants pour l'avenir énergétique de la région.